

REGLEMENT INTERIEUR

Mise à jour novembre 2017



• **ARTICLE 1 – Siège du club**

Cyclo Club de la Zinsel
Salle des Fêtes
7 Rue Principale
67110 GUMBRECHTSHOFFEN
Tel. 03 88 72 81 91

• **ARTICLE 2 – Horaires de départ**

1 Sortie officielle du club :

1^{er} dimanche du mois de mars

a) Lieu de départ : Place du tilleul à Gumbrechtshoffen

b) Heure de départ : - 9 heures jusqu'au 30 avril
- 8 heures à partir du 1^{er} mai
- 9 heures à partir du 1^{er} octobre

c) Sortie habituelle des Vététistes du dimanche matin et selon le calendrier

2. Sortie du samedi après-midi :

Toute l'année selon les conditions climatiques.

a) Lieu de départ : Place du Tilleul à Gumbrechtshoffen

b) Heure de départ : 14 heures

Les lieux et heures de départ pourront varier. L'information sera transmise par messagerie au plus tard le jour précédent

• **ARTICLE 3 – Obligation**

1. Lors de nos randonnées, il est indispensable de mettre les couleurs du club.
2. Avant le début de la saison, le calendrier des randonnées sera publié.
3. Le port du casque est obligatoire lors des sorties.

• **ARTICLE 4 – Discipline**

1. Lors des sorties du club, les groupes doivent restés unis, chacun étant libre d'accélérer dans les montées et au sommet l'attente est de mise pour les membres du club.
2. Les heures de départ mentionnées dans le calendrier pour les randonnées du club sont données à titre indicatif.
3. Pour des raisons de sécurité, notre comportement respectera les règles du code de la route

• **ARTICLE 5 – Membres**

5.1 Composition

- Membres Fondateurs
 - Membres Actifs
- } Bénéficient des avantages et prestations prévus à l'article 11

5.2 Adhésion

- La fiche d'adhésion et le règlement intérieur est remis à chaque adhérent.
- Le comité se réserve le droit de refuser une adhésion après concertation.

REGLEMENT INTERIEUR

5.3 Cotisation

1. Echéance : 1^{er} janvier pour l'année complète.

2. Cotisation membre

- | | |
|-------------------|------------|
| - Individuelle : | 15,- Euros |
| - Couple : | 25,- Euros |
| - Moins de 16 ans | gratuit |

3. Assurance : les membres sont assurés en RC en cas de dommages causés à des tiers. Chaque membre doit s'assurer qu'il est couvert par une assurance prévoyance auprès de son assureur

• **ARTICLE 6 – Manifestations internes du club**

Il est souhaitable que les membres participent à l'organisation des manifestations et sorties internes.

• **ARTICLE 7 – Comité**

Le comité en place étant bénévole, il fait de son mieux pour satisfaire les membres. Les réclamations ou suggestions sont à adresser par E-mail ou oralement lors d'une réunion plénière

• **ARTICLE 8 – Inscription aux sorties / stage / séjour**

Lors d'inscription à des sorties, respecter la date limite du retour du coupon-réponse. Après la date limite, plus aucune inscription ne sera acceptée. Lors des inscriptions, et pour une bonne gestion de trésorerie, le club sera amené à demander le versement d'arrhes. La date fixée pour le paiement devra être respectée

• **ARTICLE 9 – Règlement intérieur**

Tous les membres s'engagent à respecter le règlement intérieur.

• **ARTICLE 10 – Renouvellement du Comité**

Renouvellement du comité par tiers tous les 3 ans
2018 : 2 membres : Siedel André – Haenel Christiane
2021 : 3 membres

• **ARTICLE 11 – Avantages du club**

Tout nouveau membre bénéficiera des avantages du club à compter de la deuxième année de cotisation.

• **ARTICLE 12**

Le comité souhaite bonne route à tous les membres et un bon état d'esprit sportif. La bonne humeur sera l'affaire de chacun au service de tous.